

**Objet : MODIFICATION DU CALENDRIER SCOLAIRE POUR LES SESSIONS
AUTOMNE 2014 ET HIVER 2015**

Résolution : 166.01

Réunion du : Conseil d'administration : Comité exécutif : Commission des études :

Pour : Information

Pour : Décision

Document(s) annexé(s) :

- PROJET DE MODIFICATION DU CALENDRIER SCOLAIRE POUR LA SESSION AUTOMNE 2014
- PROJET DE MODIFICATION DU CALENDRIER SCOLAIRE POUR LA SESSION HIVER 2015

Exposé du dossier :

Le Collège Lionel-Groulx publie, chaque année, un calendrier scolaire où figurent toutes les dates importantes pour les étudiants inscrits à l'enseignement régulier ainsi que pour toutes personnes concernées par le calendrier scolaire.

Ce calendrier est régi par les dispositions légales et réglementaires suivantes : la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* (LRQ, c. C-29), le *Règlement sur le régime des études collégiales* (RREC), ainsi que la convention collective des enseignantes et des enseignants.

Cet acte administratif et pédagogique s'effectue à l'automne de chaque année scolaire précédant l'année concernée par le calendrier scolaire. Le calendrier scolaire 2014-2015 a été adopté par le conseil d'administration le 26 novembre 2013.

Pour la session automne 2014, le calendrier doit être modifié compte tenu que les cours n'ont pu être dispensés vendredi le 31 octobre 2014. Le calendrier de l'hiver 2015 doit être modifié pour placer la date limite pour annuler des cours non pas le lundi 16 février 2015 mais plutôt vendredi le 13 février 2015.

Présenté par : Michel :Louis Beauchamp
Directrice des études par intérim

06 novembre 2014
Date

Projet de résolution :

ATTENDU que le boycott étudiant du 31 octobre 2014 a eu comme conséquence l'impossibilité de dispenser les cours.

ATTENDU qu'une date limite pour abandonner les cours doit être le 15 février ou la journée ouvrable précédente.

ATTENDU que la commission des études doit donner son avis au comité exécutif concernant la modification du calendrier scolaire;

ATTENDU le respect des paramètres servant à l'élaboration du calendrier scolaire au Collège Lionel-Groulx;

ATTENDU l'avis favorable du sous-comité de la commission des études ayant participé à la préparation du projet de modification du calendrier scolaire pour l'année scolaire 2014-2015.

Il est proposé :

« Que la commission des études recommande au comité exécutif d'adopter la modification au calendrier scolaire 2014-2015 ».

Proposé par : _____

Et

Appuyé par : _____